



## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 19 JUIN 2023**

---

### **Étaient présents à l'assemblée ordinaire :**

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet  
M Daniel Laviolette, maire de Saint-Placide  
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac  
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
M. Érik Johnson, substitut pour la municipalité de Deux-Montagnes

### **Était absent à l'assemblée ordinaire :**

M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

M. Jean-Louis Blanchette, directeur général et greffier-trésorier est présent.

---

### AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE

#### RÈGLEMENT N° RCI-2005-01-56R – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA MRC N° RCI-2005-01

Avis de motion est donné par Pierre Charron qu'à une séance ultérieure, le conseil de la MRC adoptera le règlement n° RCI-2005-01-56R modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la MRC n° RCI-2005-01 visant à :

- mettre à jour les dispositions concernant le lotissement à l'intérieur de la zone agricole conformément aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

### PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCI-2005-01-56R

À la demande du préfet, le directeur général présente le projet de règlement n° RCI-2005-01-56R et précise que le projet de règlement déposé vise à :

- mettre à jour les dispositions concernant le lotissement à l'intérieur de la zone agricole conformément aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.
- 

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil, sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Jean-Louis Blanchette  
Directeur général et greffier-trésorier